

vice-amiral Pothuau, et, le 29 du même mois, fut nommé préfet maritime à Cherbourg. Il dut se démettre de cette fonction en 1873, lorsque fut voté par la majorité de la Chambre des députés l'ordre du jour de féliciter contre les ministres du 16 mai. Mais il n'en fut pas moins appelé à présider le conseil des travaux de la marine ainsi que le conseil de l'amirauté. Le 2 août 1886, il passa dans la section de réserve. Candidat monarchiste le 16 janvier 1887, à l'élection législative qui eut lieu dans la Manche, pour remplacer le vice-amiral de Guédon, décédé, il échoua avec 45,228 voix contre M. Riotteau, candidat républicain, élu par 51,900.

ROUSSIN (ETIENNE-PIERRE-MARIE), député de 1885 à 1889, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 15 juillet 1840, fut reçu ingénieur des arts et manufactures en 1863. En 1867, il fut envoyé en mission au Japon pour diriger un atelier de construction de machines à vapeur à Yokohama, et y resta jusqu'en 1870. Nommé, au moment de la guerre, capitaine des mobiles du Finistère, il fut aide de camp du vice-amiral Saisset pendant le siège de Paris. Chevalier de la Légion d'honneur en 1871 et maître de Plomelin (Finistère), il se présenta à la députation, le 21 août 1881, dans la 1^{re} circonscription de Quimper, et échoua avec 4,000 voix, contre 5,549 à l'él. M. Hénon, républicain; mais, porté sur la liste conservatrice du Finistère, le 4 octobre 1885, il fut élu, le 7^e sur 10, par 61,337 voix (121,966 votants, 167,617 inscrits), prit place à l'Union des droites, combattit de ses votes la politique des ministères républicains, et se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

ROUVELET (JEAN-LOUIS-ANTOINE), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif en l'an VIII, né le 6 janvier 1766, mort à une date inconnue, adopta les principes de la Révolution et devint administrateur du département de l'Aveyron, puis procureur-syndic de Millau. Mais la modération de ses idées et les retards dont il usa pour poursuivre la vente des biens nationaux le rendirent suspect; il fut dénoncé en 1793 et proscrit. Rétabli dans ses fonctions après le 9 thermidor, il fut nommé, à la promulgation de la Constitution de l'an III, commissaire du Directoire exécutif près l'administration départementale de l'Aveyron et, en cette qualité, demanda et fit accorder une amnistie aux Chouans de sa région. Élu, le 21 germinal an VI, député de l'Aveyron au Conseil des Cinq-Cents, par 240 voix (285 votants), il siégea dans les rangs du parti modéré, prit une part importante à la discussion de la loi sur la conscription, s'opposa à l'augmentation du traitement des juges, prononça, le 7 nivôse an VII, un discours contre la remise en vigueur des lois de 1793 contre les prêtres, et demanda l'abolition définitive des maisons de réclusion dont la chute de Robespierre avait ouvert les portes. Rallié au 18 brumaire, il fut élu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député de l'Aveyron au Corps législatif; il en sortit en l'an X, fut candidat aux fonctions de préfet

des Vosges (brumaire an XII), et ne reparut plus sur la scène politique.

ROUVEURE (PIERRE-MARCELIN), représentant en 1818, en 1819 et en 1871, député de 1876 à 1877, né à Annonay (Ardèche) le 27 avril 1807, mort au château de Gerlande, près d'Annonay (Ardèche), le 13 octobre 1889, fils d'un ouvrier mégissier, perdit son père de bonne heure, entra, comme apprenti, chez un mégissier en 1820, fit son tour de France, et, à son retour à Annonay, fonda une petite mégisserie, qui devint par la suite un des plus importants établissements d'Annonay. Conseiller municipal, membre de la chambre de commerce, maire d'Annonay en 1836, il fut élu, le 23 avril 1818, représentant de l'Ardèche à l'Assemblée constituante, le 4^e sur 9, par 35,337 voix; il parla sur le projet de loi sur les prud'hommes, se mêla personnellement à la répression de l'insurrection de juin, et opina presque toujours avec la droite: pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, contre la réduction de l'impôt du sel, pour les crédits de l'expédition romaine, contre l'amnistie, contre l'abolition de l'impôt sur les boissons, etc. Non réélu aux élections générales de la Législative, il y entra, le 8 juillet, toujours comme représentant de l'Ardèche, avec 22,406 voix (31,719 votants, 103,292 inscrits), contre 7,597 à M. Carnet et 3,316 à M. Guiter, en remplacement de Pierre Bonaparte qui avait opté pour la Corse. Il vota avec la majorité, mais donna sa démission presque aussitôt, et fut remplacé, le 10 mars 1850, par M. de la Tourette. Adversaire de la politique particulière de L.-N. Bonaparte, il refusa son adhésion au coup d'Etat du 2 décembre 1851, et, pour ne pas prêter serment, donna sa démission de membre du tribunal de commerce. Le 8 février 1871, il redevint représentant de l'Ardèche à l'Assemblée nationale, ayant été élu, le 4^e sur 8, par 41,955 voix (73,015 votants, 115,623 inscrits). Il fit partie du groupe Ferry, puis du centre-gauche, porta à la tribune un projet d'impôt sur le revenu, et se montra partisan de l'établissement d'une République conservatrice. Après avoir voté pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, il soutint le gouvernement de Thiers dont il était l'ami, se prononça contre sa chute au 24 mai 1873 et opina contre le septennat, l'état de siège et le ministère de Broglie; il adopta l'amendement Wallon et l'ensemble des lois constitutionnelles. Réélu, le 20 février 1876, député de Tournon (2^e circonscription), par 7,983 voix (13,931 votants, 19,162 inscrits), contre 5,929 à M. Buisson, il reprit sa place au centre gauche et fut des 363; l'état de sa santé l'empêcha de se représenter aux élections suivantes.

ROUVIER (MAURICE), représentant en 1871, député depuis 1876 et ministre, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 17 avril 1812, fit ses études à Marseille, et acquit une importante situation commerciale. Il s'occupa en même temps de propager dans la région l'instruction primaire, créa des cours d'adultes, organisa la Ligue de l'enseignement, et collabora au *Peuple* de Marseille et au *Rappel de la Provence*, journaux démocratiques. Il soutint, en 1867, la candidature de Gambetta à Marseille, fonda, en janvier 1870, l'*Égalité*, journal d'opposition à l'empire, fut nommé secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône au 4 septem-

bre, refusa les fonctions de préfet en remplacement de M. Esquiros, fut nommé vice-président civil du camp des Alpes, et donna tous ses soins à l'organisation des mobiles de son département. Candidat à l'Assemblée nationale dans les Bouches-du-Rhône aux élections du 8 février 1871, il échoua avec 41,959 voix (75,803 votants, 119,189 inscrits), mais il fut élu à l'élection complémentaire du 4 juillet suivant, le 7^e et dernier, par 31,156 voix sur 75,000 votants, et 119,670 inscrits. Il se fit inscrire à l'Union républicaine, parla pour la levée de l'état de siège à Marseille, contre l'exécution de Gaston Crémieux, et, ayant publié, dans le journal *la Constitution*, un article assez vif contre la commission des grâces, fut menacé de poursuites (1872); l'Assemblée ne répondit, sur la motion de Changarnier, que par « l'amnistie du dédain ». Il se mêla aux discussions commerciales intéressant ses électeurs, obtint l'abolition de la surtaxe de pavillon, interpella le ministère (27 mars 1873) sur les procès de presse dans le Midi, parla (décembre) sur les capitulations dans le Levant, proposa (février 1874) un impôt sur le revenu, et vota contre la pétition des évêques, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Réélu, le 20 février 1876, député de la 3^e circonscription de Marseille, par 8,593 voix (12,534 votants, 16,470 inscrits), contre 3,501 à M. Rostang-d'Ancezanne, il reprit sa place à gauche, déposa (mars) un projet d'amnistie partielle, et devint secrétaire de la Chambre; accusé (juillet 1876) d'un outrage à la pudeur au Palais-Royal, il demanda lui-même à la Chambre d'autoriser les poursuites, et fut acquitté par le tribunal. Ses électeurs lui renouvelèrent son mandat, le 14 octobre 1877, par 8,784 voix sur 13,713 votants et 16,612 inscrits, contre 4,855 à M. A. de Jessé, candidat du gouvernement du 16 mai, et maire de Marseille. M. Rouvier continua de siéger à gauche, fit presque constamment partie de la commission du budget, comme membre, rapporteur général ou président, soutint la politique scolaire et coloniale des ministères républicains, et fut renvoyé à la Chambre, aux élections générales du 21 août 1881, par 8,303 voix (8,884 votants, 18,252 inscrits), sur un programme demandant la séparation de l'Église et de l'État, la suppression de l'immovibilité de la magistrature, l'impôt sur le revenu avec une large décentralisation administrative, etc. Le 14 novembre suivant, il fut appelé à prendre, dans le « grand ministère » formé par Gambetta, le portefeuille du Commerce et des Colonies, qu'il garda jusqu'au 20 janvier 1882, date de la chute du ministère. En juillet 1883, il défendit les conventions de chemin de fer, en protestant contre l'impatriation de pots de vin qui avait été alors lancée, professa des opinions libre-échangistes, présida (février 1884) la commission du budget, s'opposa (juin) à la surtaxe sur les sucres étrangers, et entra dans le cabinet Jules Ferry, le 14 octobre, comme ministre du Commerce, fonctions qu'il remplit jusqu'à la chute de ce ministère (29 mars 1885). Les élections générales du 4 octobre suivant le ramenèrent à la Chambre; porté sur la liste opportuniste des Alpes-Maritimes, il fut élu, au second tour, le 3^e et dernier, par 18,787 voix sur 36,883 votants et 58,227 inscrits. Il présida de nouveau, en février 1886, la commission du budget, et fut chargé d'une mission officielle à Rome relative

au renouvellement de notre traité de commerce avec l'Italie; cette mission ne put aboutir, et, de retour au palais Bourbon, M. Rouvier défendit (juin) la convention de navigation avec l'Italie qu'il avait lui-même négociée, combattit (mars 1887) les surtaxes sur les céréales, et, le 30 mai suivant, à la chute du ministère Goblet, devint président du conseil avec le portefeuille des Finances. La gauche radicale se montra dès le début hostile au nouveau cabinet auquel elle reprochait d'avance la probabilité d'une attitude conciliante vis-à-vis de la droite; mais un ordre du jour de défiance proposé par MM. Barodet et Jallien fut rejeté par 285 voix contre 139. Comme président du conseil, M. Rouvier repoussa l'urgence sur la proposition Labordère relative à l'élection du Sénat par le suffrage universel (27 juin), répondit à l'interpellation Révillon-Pelloton sur les menées cléricales et monarchistes (11 juillet), fit rejeter par 322 voix contre 223 l'exemption du service militaire demandée pour les séminaristes et les instituteurs, proposa et fit voter (octobre) la conversion du 4 1/2 ancien, et donna sa démission (21 novembre) lors des affaires Wilson, après avoir essayé de couvrir constitutionnellement le président M. Grévy. Ce dernier refusa cette démission (1^{er} décembre), mais M. Rouvier la renouela après l'élection de M. Caruot à la présidence de la République, et cette fois elle fut acceptée. Président de l'Union des gauches (14 mars 1888), M. Rouvier combattit le projet de révision déposé par M. Pelloton, refusa un portefeuille dans le ministère Floquet (3 avril), se trouva atteint, comme président de la commission du budget, par les attaques de M. Gilly contre les membres de cette commission, et fut un des plus empressés à se rendre à Nîmes (octobre) pour déposer dans le procès qui se termina par l'acquiescement de M. Gilly, M. Andrieux ayant retiré sa plainte. (*Voy. ces noms.*) La chute du ministère Floquet rappela M. Rouvier aux affaires; il fut nommé ministre des Finances dans le nouveau cabinet Tirard (février 1889). Dans la dernière session, M. Rouvier s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1890), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonais restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. Economiste de talent, d'une compétence reconnue en matière financière, M. Rouvier sait donner aux discussions de tribune une forme passionnée qui semble n'être, à la lecture, qu'un procédé oratoire, mais qui, dans le feu du débat, n'en impressionne pas moins ses auditeurs. Il est veuf de Mme Claude Vignon, qui s'était fait un nom dans les lettres et dans la presse.

ROUVRE (LOUIS-PIERRE-FRANÇOIS), député de 1876 à 1881, né à Saint-Parres-les-Vaudes (Aube) le 15 décembre 1802, mort à Paris le 11 mars 1881, fut reçu docteur en médecine en 1827, exerça à Chaource, et devint maire de cette ville; conseiller d'arrondissement, il fut élu, le 5 mars 1876, au second tour, député de l'arrondissement de Bar-sur-Seine, par 7,106 voix (13,913 votants, 15,393 inscrits), contre 6,481 à M. de Maupas. Il prit place au centre gauche et fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai, refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu, le 14 octobre 1877, par 7,979 voix (14,115 votants, 15,364 inscrits),

contre 6,697 à M. de Maupas, candidat du cabinet du 16 mai, il continua de siéger à gauche et de voter avec la majorité républicaine. Décédé en mars 1881, il fut remplacé, le 24 avril suivant, par M. Doyet.

ROUVROY. — *Voy.* SAINT-SIMON (MARQUIS DE).

ROUX (LOUIS-FÉLIX), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Vichy (Allier) le 25 octobre 1753, mort à Huy (Belgique) le 22 septembre 1817, fils de Michel Roux, bourgeois et maître d'école, et de Marie Petit, apprit le latin de son curé, qui lui fit obtenir une bourse dans un collège de Paris où les enfants de Vichy étaient admis. Roux entra dans les ordres, fut nommé, en 1786, curé de Vignory (Haute-Marne) et, partisan de la Révolution, devint, en 1791, vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel de Langres. Peu de temps après, il quitta le sacerdoce, et fut élu (4 septembre 1792) député de la Haute-Marne à la Convention nationale, le 3^e sur 7, par 188 voix (405 votants). Il prit fréquemment la parole à l'assemblée et répondit au 3^e appel nominal, dans le procès du roi : « Je vote pour la mort. Vengeur de deux peuples libres, je n'aurai qu'un regret à former, c'est que le même coup ne puisse frapper la tête de tous les tyrans. » Il travailla beaucoup dans les comités et prit part à la rédaction de la Constitution. Il fut de ceux qui, au 31 mai, se prononcèrent avec le plus de force contre les Girondins. Envoyé en mission dans l'Oise, la Marne et les Ardennes, il épousa, à Laon, la fille d'un marchand, s'occupa activement de faire exécuter les lois sur les subsistances, annonça l'inauguration d'un temple de la Raison à Sedan, et fut dénoncé par son collègue Massieu comme ayant pris un certain nombre de mesures arbitraires : le club des Jacobins fut appelé à examiner la question. Roux se sépara du parti montagnard après le 9 thermidor et s'associa aux mesures de réaction. Devenu membre du comité de salut public, il fut chargé du soin des subsistances : « Gros, court, rond, fiais et joufflu, dit de lui La Révellière, quand deux ou trois mille femmes des faubourgs venaient demander du pain, on les envoyait au citoyen Roux, dont les bureaux étaient dans les combles des Tuileries. Du haut de son palier, Roux commençait une harangue, dont la durée était de trois, quatre ou six heures, et plus, s'il le fallait, suivant l'obstination des pétitionnaires. Les interruptions, les clameurs, les menaces, tout était impuissant. » Roux insista pour la répression des troubles de germinal et de prairial an III, se vengea de son accusateur Massieu en le faisant comprendre dans les poursuites, et fut, lors du 13 vendémiaire, un des cinq membres de la commission éphémère chargée de présenter des mesures de salut public. Il passa ensuite au Conseil des Cinq-Cents (23 vendémiaire an IV) comme l'élu des Ardennes, par 171 voix, sur 207 votants, et du Nord, par 279 voix (561 votants). Partisan du gouvernement directorial, il le soutint de ses votes et de sa parole jusqu'en l'an VI, devint à cette époque sous-chef au ministère de l'Intérieur, puis, ayant perdu cette place lors de la destitution de Quinette, travailla à la commission des émigrés, et fut employé par Fouché aux archives du ministère de la police. Révoqué après la démission de Fouché, il resta quelque temps sans emploi, fut recommandé en l'an XII par

la députation des Ardennes pour une place de sous-préfet, et fut nommé, quelque temps après, receveur des droits réunis à Dinant (Saulx-et-Meuse). Appelé pendant les Cent Jours à la sous-préfecture de Laon (10 juin 1815), il fut exilé sous la seconde Restauration, par application de la loi de 1816. Il partit le 4 mars 1816 pour Bruxelles, avec un secours que le gouvernement lui avait alloué, et se retira à Huy, où il mourut l'année suivante, à 61 ans. On a de lui une relation des Journées des 8 et 9 thermidor.

ROUX (JEAN-PIERRE-FÉLIX), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Rodez (Aveyron) le 19 mai 1755, mort à Roueu (Seine-Inférieure) le 26 janvier 1831, était juge au tribunal de district de Rodez lorsqu'il fut élu, le 10 septembre 1792, par le département de l'Aveyron, 1^{er} député suppléant à la Convention avec 206 voix (402 votants); il fut admis à siéger le 23 vendémiaire an II, en remplacement de Valady, condamné à mort. Nommé membre de la commission chargée d'examiner la conduite de Joseph Le Bon, il se montra l'ennemi acharné du proconsul. Le 24 vendémiaire an VI, il passa au Conseil des Cinq-Cents, comme député de l'Aveyron, avec 150 voix (262 votants). Roux prit quelquefois la parole dans cette assemblée, notamment pour proposer des articles additionnels au projet sur les dettes communales, et fut nommé, le 2 prairial an IV, juge au tribunal de Cassation. Il appartient encore à la magistrature sous le premier Empire, comme conseiller à la cour de Rouen (2 mars 1811).

ROUX (PIERRE-HONORÉ-MARIE DE), député de 1820 à 1831, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 23 octobre 1771, mort à Marseille le 2 février 1843, négociant dans cette ville, devint conseiller général des Bouches-du-Rhône le 17 mai 1808, membre de la chambre de commerce de Marseille le 1^{er} avril 1814, fonctions qu'il conserva jusqu'au 1^{er} avril 1821, et membre du conseil général des hôpitaux. Successivement élu député du grand collège des Bouches-du-Rhône, le 13 novembre 1820, par 216 voix (274 votants, 362 inscrits); le 6 mars 1821, par 183 voix (227 votants, 317 inscrits); le 24 novembre 1827, par 140 voix (222 votants, 316 inscrits); le 3 juillet 1830, par 208 voix (292 votants, 364 inscrits), M. de Roux siégea constamment au centre, dans la majorité, vota toutes les lois d'exception et désapprouva l'Adresse des 221. Sa dernière élection ayant été annulée, il fut remplacé, le 23 octobre 1830, par M. Durand, Chevalier de la Légion d'honneur du 1^{er} mai 1821.

ROUX (FULCRAND-MARIE-ACHILLE-ÉTIENNE-JEAN BAPTISTE-CLAUDE), député de 1812 à 1815, né à Montpellier (Hérault) le 22 juin 1790, mort à Metz (Moselle) le 29 septembre 1815, fit sa carrière dans l'administration militaire. Il était intendant militaire à Bayonne, lorsqu'il fut élu, le 9 juillet 1812, député du 3^e collège de la Moselle (Metz) par 161 voix (314 votants, 352 inscrits), contre 147 à M. Charpentier. Il appartient à la majorité conservatrice. Décédé en septembre 1815, il fut remplacé, le 8 novembre suivant, par M. Fidanet.

ROUX (HONORÉ-DIDIER), représentant en 1871, député de 1876 à 1881, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 21 mars 1821, mort à Clermont-Ferrand le 23 juillet 1890, fut

d'abord secrétaire de la mairie de sa ville natale. Il se fit ensuite inscrire au barreau de Clermont, et, à la révolution de 1818, fut nommé avocat général près la cour de Riom. Il donna sa démission au coup d'Etat du 2 décembre et se fit comme avocat à Riom. Candidat de l'opposition au Corps législatif, le 21 mai 1869, dans la 2^e circonscription du Puy-de-Dôme, il échoua avec 3,232 voix, contre 14,833 à Pélu, M. Dumiral, candidat officiel, 7,192 à M. Tallon et 2,741 à M. Laville. Le 8 février 1871, il fut élu représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale, le 2^e sur 11, par 78,161 voix (96,000 votants, 170,401 inscrits). Il se fit inscrire au centre gauche et à la gauche républicaine, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, contre la pétition des évêques, contre le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Conseiller général du canton de Saint-Gervais depuis le 8 octobre 1871, il fut réélu député, le 20 février 1876, dans la 2^e circonscription de Riom, par 10,367 voix (17,939 votants, 22,983 inscrits), contre 4,012 à M. Gustave Rouher et 2,482 à M. Eugène Tallon. Il reprit sa place à gauche et fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai, refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu, le 14 octobre 1877, par 10,814 voix (16,995 votants, 23,698 inscrits), contre 6,115 à M. Gustave Rouher, il continua de siéger dans la majorité républicaine, mais repoussa le projet de loi Ferry sur l'enseignement supérieur. Il ne se représenta pas aux élections de 1881.

ROUX-CARBONNEL (LOUIS-MICHEL), représenté en 1818 et en 1819, né à Nîmes (Gard) le 18 juillet 1788, mort à Nîmes le 12 juillet 1857, s'établit à Nîmes comme industriel. Il s'y fit une situation importante, devint président du tribunal de commerce de cette ville, conseiller municipal, professa des opinions légitimistes, et, inscrit, le 23 avril 1818, sur la liste des candidats du parti royaliste à l'Assemblée constituante, fut élu, le 6^e sur 10, par 51,516 voix (103,556 votants, 116,415 inscrits) ; il fit partie du comité du commerce, et vota avec la droite pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Cau-sidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, contre l'amnistie, pour les crédits de l'expédition romaine. Il opina avec la gauche pour la suppression de l'impôt du sel et de l'impôt des boissons. Réélu, le 13 mai 1819, le 2^e sur 8, représentant du Gard à l'Assemblée législative par 52,333 voix (91,711 votants, 121,533 inscrits), il fit partie de la majorité monarchiste, appuya la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, la loi du 31 mai, la révision de la Constitution, protesta, avec ses collègues légitimistes, contre le coup d'Etat du 2 décembre, et se retira à Nîmes.

ROUX DE LABORIE (ANTOINE-ATHANASE), député de 1815 à 1816, né à Albert (Somme) le 23 février 1769, mort à Paris le 2 juillet 1842, fit ses études au collège de Sainte-Barbe, passa quelque temps à la congrégation de l'Oratoire, en sortit en 1790, devint secrétaire de Ligot de Sainte-Croix, ministre des Affaires étrangères, fut compromis dans une conspiration royaliste et obligé de se cacher, et fonda avec les frères Bertin le *Journal des Débats*. A la suppression de cette feuille en 1811, il se fit inscrire

sur le tableau des avocats, et, en 1811, fut secrétaire général adjoint du gouvernement provisoire. Partisan des Bourbons, il suivit Louis XVIII à Gand, et fut élu, le 23 août 1815, député du grand collège de la Somme, par 109 voix (211 votants, 259 inscrits) ; il vota avec la majorité, fit un rapport favorable sur la proposition de Blangy, appuya (23 avril 1816) la proposition de Kergorlay, et échoua aux élections de 1816. Il demanda alors d'être nommé préfet de la Somme ; mais l'opposition de M. Lainé lui fit refuser ce poste, bien qu'il fût soutenu par Monsieur et par le clergé ; il se fit alors inscrire au barreau de Paris. Lors des débats de l'affaire Maubreuil en 1827, l'avocat de ce dernier rappela que M. Roux de Laborie avait été accusé « d'avoir, au mois d'avril 1814, proposé à Maubreuil une mission qui avait pour but l'assassinat de l'empereur, des princes Joseph et Jérôme, et l'enlèvement du roi de Rome ». Roux de Laborie ne démentit pas ces allégations, que ses relations intimes avec les auteurs de ce complot ne rendaient que trop vraisemblables. On a de lui : *Eloge du cardinal d'Estouteville* (1788) ; *L'Unité du culte public* (1789) ; *Apologues sacrés tirés de l'Écriture-sainte, mis en vers* (1818).

ROUX DE RAZE (CLAUDE-FRANÇOIS), député en 1789, né à Besançon (Doubs) le 20 juin 1758, mort à Besançon le 10 août 1834, lieutenant général au bailliage de Vesoul, présida l'assemblée des électeurs du tiers, et fut élu par eux, le 11 avril 1789, député aux États-Généraux pour le bailliage d'Ancenis, par 358 voix (457 votants). Il prêta le serment du Jeu de paume et vota silencieusement avec la majorité et les « amis des sages réformes ». Après la session, il devint juge au tribunal de district de Vesoul. Nommé juge au tribunal d'appel de Besançon le 23 floréal au VIII, titre qu'il échangea contre celui de conseiller à la cour impériale le 19 mai 1811, il fut confirmé par Louis XVIII, le 17 mars 1816, dans ces fonctions, qu'il remplit jusqu'à sa mort.

ROUX-FAZILLAC (PIERRE), député en 1791, membre de la Convention, né à Excideuil (Dordogne) le 17 juillet 1746, mort à Nanterre (Seine) le 21 février 1833, entra fort jeune au service et fit la campagne d'Amérique ; il était, à l'époque de la Révolution, capitaine dans les armées du roi et chevalier de Saint-Louis. L'ardeur avec laquelle il adopta les idées nouvelles lui valut d'être nommé administrateur du département de la Dordogne, et d'être élu (9 septembre 1791), député de la Dordogne à l'Assemblée législative, le 9^e sur 10, « à la pluralité des voix ». Il opina avec l'extrême-gauche. Réélu, le 6 septembre 1792, député du même département à la Convention, le 4^e sur 10, avec 430 voix (611 votants), il vota pour la mort du roi, sans appel ni sursis, fut un des commissaires chargés de faire exécuter la levée en masse, proposa de traiter comme déserteurs deux bataillons de la Gironde qui voulaient quitter l'armée, annonça que le département de la Charente avait fourni douze mille hommes, et dénonça à la Convention, par la lettre suivante, un complot de boulangers et de meuniers « qui étaient de connivence avec les aristocrates » :

« Angoulême, le 21 du premier mois de l'an 2.

« Roux-Fazillac à la Convention nationale.
« Citoyens mes collègues, si nos jeunes volontaires se sont rendus à Niort avec tant de gaieté, comme je vous en ai instruits par ma

« dernière lettre, ce n'est pas que les aristocrates ne les eussent travaillés; un de leurs moyens a été de faire publier dans les communes que, dans les communes voisines, les citoyens républicains avaient massacré les officiers municipaux qui voulaient les faire marcher; mais cette ruse aristocratique a été infructueuse comme tant d'autres; depuis, la fixation du prix des grains a été un nouveau prétexte pour eux. Ils ont des alliés dans les boulangers et les meuniers; ces derniers sont furieux de ne pouvoir plus faire un commerce qui leur était si profitable; ils le sont aussi d'être payés en argent et non pas en nature. Wantant rattraper les profits qui leur échappent, ils se sont réunis en grand comité, au nombre de vingt-cinq à trente; ils ont contracté entre eux l'engagement par écrit de ne plus laver les grains avant de les faire moure. Ils ont consigné une somme de 1,500 livres comme un gage de leur fidélité à remplir leur engagement mutuel; mais la guilotine aussitôt mise sur la place à coupé le mal dans sa racine, et les a fait rentrer dans le devoir par le seul aspect. Ils sont devenus souples et aussi honnêtes que puissent l'être des meuniers. La somme consignée sera employée au soulagement des pauvres; je suis fâché qu'elle soit si modique.

« Je commence à croire que la dernière révolution de Bordeaux n'est point une révolution simulée. Hier il a passé ici huit des chefs de la conspiration, qui sont conduits à Paris sous bonne et sûre garde. J'en joins ici la liste; ils seront bientôt suivis par d'autres.

« Salut et fraternité, citoyens mes collègues.

« ROUX-FAZILLAC ».

En mission dans la Dordogne, il se plaignait que les habitants conservassent encore l'habitude du dimanche: « Je donnerai des fêtes, écrivait-il; j'ai commencé aujourd'hui (9 décembre 1793); les femmes aristocrates mêmes s'y sont rendues; et, plus par craintes sans doute que par amour de l'égalité, elles se sont humanisées jusqu'à danser avec de véritables sans-culottes. » De retour à la Convention, il fit des rapports sur l'éducation, sur les postes, fut envoyé dans les places du Nord, et, après la session, il redevint administrateur de la Dordogne. Destitué en 1793 par le Directoire, il fut nommé par Quinette chef de division au ministère de l'Intérieur, quitta le ministère avec son chef, et vint à Excideuil (Dordogne) sans emploi. Aux Cent-Jours, il se fit remarquer par ses basses adulations sur le retour de Napoléon (lettre à Cambacérès du 30 mars 1815). Atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il fut forcé de s'expatrier, partit en février pour Genève, ne retourna en France qu'à la révolution de juillet et se fixa à Nanterre où il termina ses jours. On a de lui: *Recherches historiques et critiques sur l'homme au masque de fer, ouvrage rédigé sur des matériaux authentiques* (1801); *Histoire de la guerre d'Allemagne pendant les années 1756 et suivantes entre le roi de Prusse et l'impératrice d'Allemagne* (1784), etc.

ROUX-LAVERGNE (PIERRE-CÉLESTIN), représentant du peuple en 1848, né à Figeac (Lot) le 19 mars 1802, mort à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 14 février 1874, fut destiné à l'église; mais étant venu à Paris, il se lia avec Buchez et collabora avec lui à la publication de *l'Histoire parlementaire de la Révolution française*. Il se sépara d'eux à la suite de graves dissentiments au point de vue religieux. Roux entra alors dans l'enseignement, débuta comme inspecteur

des écoles primaires, et, après de brillants examens, sortit, en 1817, devant la faculté de Montpellier, une thèse qui portait précisément sur les questions au sujet desquelles il était en dissentiment avec Buchez. Il fut chargé de la chaire d'histoire et de philosophie à la faculté des lettres de Rennes, et se présenta, le 23 avril 1818, comme candidat à l'Assemblée nationale, dans l'Ille-et-Vilaine. « Roux est un homme mobile, impressionnable, écrivit à ce propos Buchez, qui peut s'exalter au plus haut degré, pour tomber ensuite plus bas; tout-à-fait impropre à la fonction de représentant, où il faudra du calme, de la fermeté et de la raison froide. » M. Roux-Lavergne fut élu, le 13^e sur 14, par 75,911 voix sur 132,609 votants et 132,985 inscrits. Il fit partie du comité de l'instruction publique, et se prononça pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre le décret contre les clubs, contre la proposition Proudhon, contre les poursuites contre Louis Blanc, contre les poursuites contre Causse, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en faveur de Cavaignac, contre la suppression de l'impôt du sel, contre la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, contre l'amnistie des transportés, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres, pour le blâme de la dépêche Léon Faucher, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Après la session, il reprit ses fonctions à la faculté de Rennes, et, en 1851, fit partie de la rédaction de *l'Univers*. Étant devenu veuf, il entra dans les ordres, fit ses études ecclésiastiques (1855), fut nommé professeur au séminaire de Nîmes, et, au bout de quelques années, revint à Rennes, où il mourut chanoine honoraire de la cathédrale. Son fils (1840-1889) a été avocat, maire et conseiller général de Lorient.

ROUXEL (CLAUDE-CHARLES), représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1815 à 1816, né à Plérin (Côtes-du-Nord) le 30 juin 1771, mort à une date inconnue, était manufacturier, quand il fut élu, le 12 mai 1815, représentant du commerce et de l'industrie à la Chambre des Cent-Jours par le grand collège de la Loire-Inférieure, avec 31 voix (46 votants, 211 inscrits). Il siégea silencieusement dans la majorité. Réélu, le 22 août 1815, député du grand collège des Côtes-du-Nord, par 151 voix (231 votants, 290 inscrits), il soutint le ministère contre la majorité ultra-royaliste de la Chambre introuvable et quitta la vie politique aux élections de 1816.

ROUXIN (CHARLES-PIERRE), député de 1869 à 1870, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) le 20 avril 1814, étudia le droit, fut reçu avocat, et devint maire de Saint-Malo. Dévoué au gouvernement impérial, il fut élu, le 7 juin 1869, député de la 2^e circonscription d'Ille-et-Vilaine au Corps législatif, par 16,775 voix (27,518 votants, 35,694 inscrits), contre 10,710 à M. de Lorgeril. Cette élection fut annulée; mais M. Rouxin obtint le renouvellement de son mandat, le 20 février 1870, par 14,330 voix (25,914 votants, 35,174 inscrits), contre 11,455 à M. Le Pommellec. Il vota avec la majorité dynastique notamment pour la déclaration de guerre à la Prusse, et retourna dans la vie privée au 4 septembre 1870. Le 28 octobre 1877, M. Rouxin échoua, comme candidat conservateur et officiel dans la 2^e circonscription de Saint-Malo, avec 6,497 voix contre 6,675

à l'elu républicain, M. Durand, et ne se représenta plus.

ROUYER (JEAN-PASCAL), député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Pézenas (Hérault) le 17 mars 1761, mort à Bruxelles (Belgique) le 20 octobre 1819, était maire de Béziers en 1789. L'artisan des idées nouvelles, il fut élu (6 septembre 1791) député de l'Hérault à l'Assemblée législative, le 3^e sur 9, par 236 voix (483 votants). Il siégea dans la majorité réformatrice et prit fréquemment part aux discussions. Il dénonça avec insistance les ministres Bertrand, de Lessart et Narbonne, parla sur les affaires extérieures, dit qu'il fallait mettre en demeure l'empereur d'Autriche de déclarer s'il entendait demeurer allié et ami de la nation française, signala à l'indignation populaire les feuilles royalistes et la proclamation des princes pour exciter les troupes à la désertion, réclama des rigueurs contre les prêtres, fit décréter la suppression du mot « Sire », et fut membre du comité de la marine. En mission à Lyon (juillet 1793), il fit ses efforts pour épargner à la ville le sort dont elle était menacée, et y demeura, malgré le décret qui l'avait rappelé en lui enlevant ses pouvoirs. Rélu, le 5 septembre 1792, député de l'Hérault à la Convention nationale, le 5^e sur 9, par 299 voix (483 votants), il fit un rapport sur les travaux du camp sous Paris, et se mit à un assez grand nombre de délibérations. Il se lia avec le parti girondin, dont il partagea les opinions et la fortune ; adversaire de la Commune de Paris, il s'éleva à la tribune contre ce qu'il appelait la « licence des sections ». Après avoir réclamé l'ajournement du débat sur la culpabilité de Louis XVI, il opina, cependant, pour la peine capitale, en disant : « La majorité de l'assemblée m'a imposé la loi d'appliquer la peine encourue par Louis, je vote pour la peine de mort. » S'étant rendu en mission dans l'Hérault, il fut dénoncé par Chabot comme y travaillant contre le 31 mai ; arrêté à Lyon, il réussit une première fois à se disculper, mais Chabot dévoila la correspondance de Rouyer avec plusieurs députés incriminés ; en conséquence, il fut décrété d'accusation, et mis hors la loi le 3 octobre 1793 ; mais il parvint à s'échapper. Réintégré à la Convention le 18 frimaire an III, il s'en prit à la fois aux prêtres et aux terroristes, proposa le décret d'accusation contre Collot-d'Herbois, Barrère et Billand-Vareunes, fut envoyé à Toulon pour y organiser une commission municipale et y poursuivre les restes du parti jacobin, et obtint sa réélection au Conseil des Cinq-Cents, le 21 vendémiaire an IV, par le département de l'Hérault, qui lui donna 136 voix (232 votants), et par quatre autres départements. Là, il fit repousser par l'ordre du jour la dénonciation des citoyens de Marseille relative aux massacres du Midi, appuya le projet pour la radiation définitive, de toutes les listes d'émigrés, des représentants inscrits par suite du 31 mai, s'opposa au projet d'exclusion de Ferrand-Vaillant, parla fréquemment sur la marine, les colonies, les questions militaires, la loi du 3 brumaire an IV, et quitta l'assemblée en germinal an V. Sous la Restauration, frappé par la loi de 1816 contre les régicides, il partit pour Bruxelles, tout en réclamant, comme n'ayant rempli aucune mission officielle pendant les Cent-Jours. L'erreur fut reconnue, et, le 29 mai 1819, il reçut l'autorisation de rentrer en France. Mais l'état de sa santé

ne lui permit pas d'en profiter, et il mourut à Bruxelles cinq mois plus tard.

ROUYER (FRANÇOIS-FIRMIN), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Vouxeu (Vosges) le 30 juin 1769, mort à Neufchâteau (Vosges) le 13 février 1834, fils d'un subdélégué de l'intendance de Lorraine et frère du précédent, fit ses études et son droit à Nancy, et fut reçu avocat au parlement de cette ville en 1790. A la mort de son père (1789), il lui succéda dans les fonctions de subdélégué de l'intendance. Partisan de la Révolution, il fut appelé par les suffrages de ses concitoyens aux postes de juge de paix du canton et de président du district de Neufchâteau. En 1813, il fut nommé inspecteur des forêts. Il partit, lors de l'invasion, à la tête de ses gardes, pour aller défendre les défilés des Vosges, se trouva à l'affaire d'Épinal, se battit contre les Bavares en 1814, et, menacé d'arrestation, fut obligé de se retirer dans une forge située au milieu des bois. Chargé, en 1815, par le gouvernement français, de former et de commander le premier corps franc du département des Vosges, il fut, peu après (13 mai), élu représentant de l'arrondissement de Neufchâteau à la Chambre des Cent-Jours, par 64 voix sur 92 votants, contre 36 à M. Pauchot. Patriote déterminé, il fut du nombre des députés qui, trouvant, le 8 juillet, les portes de l'Assemblée closes, se réunirent chez le président Lanjuinais. Il avait été fait pendant les Cent-Jours (10 juin) chevalier de la Légion d'honneur. De retour à Neufchâteau, il fut destitué de ses fonctions d'inspecteur par la Restauration, et, pendant ses dernières années, s'occupa d'agriculture.

ROUZET (JACQUES-MARIE), COMTE DE FOLMON, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 23 mai 1743, mort à Paris le 25 octobre 1820, d'une vieille famille noble du Quercy, était, lors de la Révolution, avocat et professeur de droit dans sa ville natale. Devenu procureur-syndic du district de Toulouse (1790), il fut élu, le 8 septembre 1792, le 10^e sur 12, par 435 voix (647 votants), membre de la Convention. Rouzet se prononça, le 6 novembre, contre la mise en jugement de Louis XVI. Lorsque l'assemblée eut pris une décision contraire, il opina pour l'appel au peuple et pour la réclusion, en disant : (1^{er} appel nominal) : « Mon opinion est indivisible. En conséquence de l'abolition de la royauté et de la déclaration de la République, je suis d'avis de la réclusion, jusqu'à ce que la nation ait prononcé sur le sort de Louis, à moins que des événements, tenant au salut public, n'engagent à prendre à son égard des mesures de sûreté générale avant que la nation ait prononcé. » Et au 3^e appel : « Citoyens, j'ai recueilli hier sur le bureau la déclaration que j'ai signée, et dans laquelle on trouvera que je propose la réclusion à temps, non comme peine, l'abolition de la royauté ne me permet pas d'en porter, mais comme mesure de sûreté générale. J'ajoute que je regarde comme une violation l'effranchissement de toutes les lois qu'on s'est une fois imposées. » Lié avec les Girondins, il fut compris dans la proscription des 73, pour avoir signé la protestation contre la journée du 31 mai. Arrêté et incarcéré, il connut dans les prisons le duc de Nivernais, qui le donna pour conseil à la duchesse douairière d'Orléans, également prisonnière. Depuis lors, Rouzet ne quitta plus cette princesse. Rentré à la Conven-

tion le 17 frimaire an III, il y prit assez fréquemment la parole sur des matières de législation, fit décréter la levée du séquestre avec la restitution du mobilier des condamnés, et demanda un bannissement de cinq ans contre les représentants qui avaient fait partie des anciens comités. La modération de son caractère l'empêcha de s'associer aux mesures les plus violentes prises par la majorité thermidorienne. Rélu au Conseil des Cinq-Cents, le 23 vendémiaire an IV, par douze départements, il proposa la mise en liberté de tous les détenus pour délits révolutionnaires, et émit l'idée de brûler, à la date du 1^{er} vendémiaire, le jour de la fête de la fondation de la République, toutes les procédures relatives à la Révolution. Bien qu'il eût voté constamment avec le parti clichéen, il ne fut pas déporté au 18 fructidor et quitta, sans congé régulier, l'assemblée pour accompagner à la frontière les duchesses d'Orléans et de Bourbon et le prince de Conti. L'administration départementale des Pyrénées-Orientales crut devoir le faire arrêter. Mais il se justifia, réussit à passer en Espagne et se fixa à Barcelone auprès de la duchesse d'Orléans, qui le nomma son chancelier et obtint pour lui le titre de comte de Polinon. De retour en France avec la duchesse sous la Restauration, il mourut à Paris en 1820, et ses restes furent déposés dans la chapelle de Dreux, bâtie pour servir de sépulture à la famille d'Orléans. On a de Rouzet quelques écrits historiques, parmi lesquels : *Explication de l'épigraphe du roman (de M. de Montjoie) intitulé : Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans*.

ROUZIERE (FRANÇOIS-LOUIS-ANNE BÉGON, MARQUIS DE LA), député en 1789, né à Issouze (Puy-de-Dôme) en 1750, mort à Provins (Seine-et-Marne) le 11 avril 1811, d'une vieille famille d'Auvergne, était maréchal-de-camp au moment de la Révolution. L'un des douze commissaires chargés (1789) de rédiger les cahiers de la noblesse de Rome, il fut élu, le 26 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par cette sénchansée. Hostile à toute réforme et à la réunion des ordres, il protesta contre la nuit du 4 août, et donna sa démission le 17 septembre 1789. Il émigra en Savoie, rejoignit le comte d'Artois à Turin, chercha à soulever le Midi, et représenta les princes à la diète de Ratisbonne. Revenu en France en 1802, il fut arrêté comme conspirateur le 23 décembre 1803, fut enfermé à Temple, transféré en 1808 à Vincennes, et ne fut remis en liberté qu'en 1809, grâce aux démarches pressantes de sa fille. Il resta désormais étranger à la politique.

ROVÈRE (STANISLAS-JOSEPH-FRANÇOIS-XAVIER), député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Bonnieux (Vaucluse) le 16 juillet 1748, mort à Sinnamary (Guyane) le 11 septembre 1793, fils d'un aubergiste qui avait réalisé une fortune assez considérable, reçut une instruction étendue et chercha de bonne heure à se pousser dans la société aristocratique; mais son origine roturière le gênait, il se fit composer à Avignon une généalogie de complaisance, au moyen de laquelle il put joindre le titre de « marquis de Fontvieille » à ceux de « seigneur de la Ramade et du Villars-lès-Gap », et se prétendit descendant d'une illustre famille italienne, les *della Rovere*. Il put entrer dans les mousquetaires du roi, devint capitaine des gardes-nines du légat du pape à Avignon, et fit un riche ma-

riago; mais il dissipa bientôt la fortune de sa femme, Mlle de Claret, et, pour échapper aux poursuites de ses créanciers, fut obligé de revendre précipitamment la charge de capitaine-commandant des gardes suisses. Lors de la Révolution, Rovère tenta vainement d'être élu par la noblesse de Provence député aux États-Généraux. Repoussé par l'aristocratie, il se rejeta vers le parti opposé dont il s'efforça de capter la confiance. Il dirigea, avec Patix et Jourdan, les bandes qui infestèrent le Comtat Venaissin; le massacre de la Glacière trouva en lui un audacieux apologiste, et ce fut à ses démarches et à son intervention auprès de l'Assemblée nationale, le 28 août 1791, que les assassins eurent l'amnistie qui leur fut accordée le 8 novembre. Élu, le 25 juillet 1792, député à l'Assemblée législative par le nouveau département de Vaucluse, il dénonça les agents du pouvoir exécutif dans le Comtat, et fit décréter l'ouverture des barrières de Paris. Rovère obtint, le 7 septembre suivant, sa réélection à la Convention nationale, cette fois comme député des Bouches-du-Rhône, le 10^r sur 12, par 476 voix (797 votants). Il parut plusieurs fois à la tribune, parla sur le choix des juges par le peuple, réclama la mise en accusation du général Montesquiou, vota « la mort » de Louis XVI sans appel ni sursis, fit partie du comité de sûreté générale, et fut envoyé à Lyon (février 1793) avec Bazire et Legendre. A son retour, il fut fait maréchal de camp; Barbaroux s'en étonna et rappela que Rovère avait surtout servi dans l'armée du pape. Une nouvelle mission dans le Midi permit au « marquis de Fontvieille » de refaire sa fortune et de satisfaire ses rancunes personnelles. Les excès qu'il commit indignèrent la Convention, et Robespierre s'en plaignit au comité de salut public. Aussi Rovère fut-il, au 9 thermidor, un des plus ardents à se déclarer contre le chef des Jacobins. Adjoint à Barras dans cette journée, pour commander la garde nationale, il eut une part active au succès de la coalition, ainsi qu'aux mesures contre-révolutionnaires qui suivirent. Successivement secrétaire et président de la Convention, il multiplia les accusations et les dénonciations, contre Thuriot, Ruamps, Heutz, Levassour, Moysse Bayle, Maignet, Laignelot, Voulland, Duhem. Il demanda avec instance l'envoi devant une commission militaire des députés arrêtés le 1^{er} prairial, discuta la Constitution, et finit par se rendre suspect aux thermidoriens eux-mêmes par son zèle réactionnaire. Tallien, Legendre, Dubois-Crancé résolurent de se débarrasser de lui, et à plusieurs reprises lui reprochèrent son attitude lors des massacres d'Avignon. Rélu (22 vendémiaire an IV) député de Vaucluse au Conseil des Anciens, par 182 voix (200 votants) (trois autres départements lui avaient également donné la majorité), il fut un moment arrêté, le 15 octobre 1795, comme complice des royalistes et comme l'un des promoteurs de l'insurrection du 13 vendémiaire. Il favorisa le parti clichéen dans ses entreprises contre le Directoire, fut l'objet de poursuites nouvelles, et, compris dans la proscription du 18 fructidor, fut envoyé à la Guyane (22 septembre 1797). Sa seconde femme, madame d'Agout, épouse divorcée d'un émigré, s'embarqua pour aller l'y rejoindre; en arrivant à Cayenne, elle apprit que son mari était mort (1796).

ROVIGO (DECC DE). — Voy. SAVARY.

ROY (ANTOINE-JOSEPH), député en 1789, né à

Nouac (Charente), le 16 août 1748, mort à Poitiers (Vienne) le 15 mars 1828, était avocat à Angoulême quand il fut élu, le 23 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage d'Angoulême. Membre du comité des domaines, il fit partie de la petite minorité de son ordre hostile à toute réforme, combattit l'abolition des droits féodaux, des privilèges et des titres nobiliaires, protesta contre les plans financiers de Necker, et s'attira la réprobation et trois jours de prison à l'Abbaye pour avoir traité, après le duel de Ch. de Lameth et de Castries, les membres de la gauche de scélérats. Il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791 contre les actes de l'Assemblée et rentra dans l'obscurité. Secrétaire général de la Charente le 22 juillet 1814, il fut destitué aux Cent-Jours, réintégré en juillet 1815, anobli, créé chevalier de la Légion d'honneur, et se trouva sans emploi lors de la suppression des secrétariats généraux (1817). Le 13 décembre de cette dernière année, il demanda une place, exposant « qu'il avait perdu toute sa fortune à la révolution, qu'il était sur le pavé, et qu'il ne lui restait pas 500 francs de revenu. » On le nomma conseiller à la cour de Poitiers, où il mourut. On a de lui : *Mémoire sur la décision du département d'Angoulême.*

ROY (DENIS), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Argenteuil (Seine-et-Oise) le 13 mars 1743, mort à une date inconnue, était cultivateur à Argenteuil. Devenu juge de paix à la Révolution, il fut élu (13 septembre 1792) membre de la Convention par le département de Seine-et-Oise, le 8^e sur 14, avec 289 voix (662 votants). Il se prononça en ces termes dans le procès du roi : « Nos commettants ne me donnent point le pouvoir de juger souverainement, et comme législateur je ne puis être qu'accusateur. Louis est digne de mort ; je vote pour la mort, mais avec cette réserve, que le jugement ne puisse être exécuté qu'après que le peuple aura ratifié la Constitution qui lui sera présentée. » Roy n'eut, d'ailleurs, qu'un rôle effacé dans l'Assemblée. Réélu, le 4 brumaire an IV, par ses collègues de la Convention, député au Conseil des Anciens, il y siégea obscurément jusqu'en l'an VI, et rentra dans la vie privée.

ROY (ANTOINE, COMTE), représentant à la chambre des Cent-Jours, député de 1815 à 1821, pair de France et ministre, né à Savigny (Haute-Marne) le 5 mars 1764, mort à Paris le 3 avril 1847, « fils du sieur Charles Roy, bourgeois, demeurant à Savigny, et de demoiselle Claudette Grisot », fit ses études au collège de Langres, son droit à Paris et fut reçu avocat en 1785. Il ne prit aucune part à la révolution dont il n'approuvait pas les idées, et conserva sa place au barreau, où il défendit de Rozoy, en 1792, et, en l'an III, plusieurs des accusés du 13 vendémiaire. Il ne cachait point alors ses préférences royalistes, ce qui lui valut d'obtenir du duc de Bouillon la jouissance de la terre de Navarre et l'administration de ses forêts (1798) ; puis il acquit la plus grande partie des biens du duc de Bouillon, dont la situation était fort gênée, moyennant une rente annuelle de 300,000 francs ; le duc mourut subitement quelques mois après, et Roy se trouva l'un des plus riches propriétaires fonciers de la France. En 1801, l'État lui intenta un procès en restitution de 2 millions de francs, représentant la somme qu'il s'était appropriée à tort dans l'administration des propriétés du duc, devenues

propriétés nationales. M. Roy refusa d'abandonner la jouissance de la forêt de Navarre et en appela à la justice dans un mémoire où il rappelait le mot du fermier de Sans-Souci : « Il y a des juges à Bertin. » Mais il perdit son procès en 1812 et de nouveau en 1813, et le domaine de Navarre passa aux mains de l'impératrice Joséphine, puis au prince Eugène de Beauharnais et à ses fils. M. Roy en garda contre l'empereur une profonde rancune. Aux Cent-Jours, élu, le 7 mai 1815, représentant du grand collège de la Seine, par 69 voix (113 votants, 215 inscrits), il se posa en adversaire irréconciliable de Napoléon. Le 5 juin, il s'opposa à la prestation du serment de fidélité ; le 16, il demanda qu'un comité spécial examinât si la guerre était nécessaire. Dans la discussion des lois financières, il prit de nouveau la parole et s'efforça par tous les moyens de supprimer les ressources de l'armée. Au retour de Gand, il se hâta de se présenter à la cour ; il y fut reçu comme une des victimes du despotisme impérial ; mais le roi lui fit sentir que si la victime avait à se plaindre, ce n'était pas de sa pauvreté. Réélu député, le 22 août 1815, par 103 voix (197 votants, 230 inscrits), le 4 octobre 1816, par 106 voix (193 votants, 228 inscrits), et le 20 septembre 1817, par 3,667 voix (7,030 votants, 9,677 inscrits), il vota souvent avec la minorité dans la Chambre introuvable, surtout dans les questions secondaires, à l'égard desquelles il affectait un certain libéralisme. En 1817 et en 1818, il fut rapporteur du budget, et fit réaliser, à ce titre, sur l'exercice de 1819, une économie de 21 millions. Le 7 décembre 1818, en raison des talents d'administrateur dont il avait fait preuve, il fut appelé à succéder à Corvetto au ministère des Finances ; mais il n'eut pas le loisir d'appliquer les réformes qu'il avait en vue, car, le 28 du même mois, il suivit le cabinet Richelieu dans sa retraite. Nommé alors ministre d'État et membre du conseil privé, commissaire de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations, il reprit sa place sur les bancs de la Chambre et fut chargé d'examiner l'arrière des comptes financiers pour les années de 1815 à 1818 ; à la suite de son rapport sur le nouveau budget, il obtint un dégrèvement de 20 millions sur les contributions mobilière et immobilière. Rappelé de nouveau au ministère des Finances à la place du baron Louis, le 19 novembre 1819, il conserva son portefeuille jusqu'au 14 décembre 1821, prit l'initiative de plusieurs réformes qui améliorèrent singulièrement la situation financière de la France, déposa (4 janvier 1820) un projet pour la libération définitive des acquéreurs des biens nationaux, et obtint (16 janvier 1821) un dégrèvement considérable des impôts qui pesaient sur la propriété foncière. En outre, grâce à l'évacuation du territoire par les alliés, il fit régulariser les dettes des départements, et leur octroya des indemnités proportionnelles. Après avoir cédé, en décembre, son portefeuille à M. de Villèle, il fut nommé pair de France, le 13 décembre 1821, et créé comte par le roi. À la Chambre haute, il continua de s'occuper particulièrement de finances, combattit énergiquement la conversion des rentes, et proposa sans succès un amendement au projet. Lorsque M. de Martignac arriva aux affaires, M. Roy prit pour la troisième fois le portefeuille des Finances, du 5 janvier 1828 au 7 août 1829 ; mais ses idées financières rencontrèrent alors autant d'obstacles dans la majorité parlementaire qu'après de Char-

les X, qui, résolu à former un cabinet de réaction avec M. de Polignac, proposa à M. Roy de garder son portefeuille, mais avec de telles conditions que celui-ci fut mis dans la nécessité de refuser; il se retira (21 février 1834) avec les ordres du Saint-Esprit et de Saint-Michel. A partir de cette époque, M. Roy se consacra exclusivement à ses occupations parlementaires à la Chambre haute. Il adhéra sans hésitation au gouvernement de Louis-Philippe et fut fréquemment chargé des rapports sur les impôts, la loterie et le budget. Il laissa à sa mort une fortune évaluée à quarante millions. Grand-croix de la Légion d'honneur.

ROY-BRY (JACQUES-NICOLAS-PIERRE-EUGÈNE), député au Corps législatif de 1859 à 1861, né à Rochefort (Charente-Inférieure) le 17 décembre 1810, mort à Rochefort le 15 novembre 1864, banquier, président de la chambre de commerce de Rochefort, maire de cette ville, et conseiller général du canton-sud, fut élu député au Corps législatif, comme candidat du gouvernement, dans la 2^e circonscription de la Charente-Inférieure, le 1^{er} mai 1859, en remplacement de M. de Chasseloup-Laubat nommé ministre, par 17,451 voix (17,842 votants, 27,993 inscrits), et fut réélu, le 1^{er} juin 1863, par 12,831 voix (21,742 votants, 30,094 inscrits), contre 8,611 à M. Dufaure et 227 à M. Bethmont. M. Roy-Bry siégea constamment dans la majorité dynastique. Décédé en novembre 1864, il fut remplacé, le 22 janvier 1865, par M. Bethmont. Officier de la Légion d'honneur du 1^{er} octobre 1864.

ROY DE LOULAY (PIERRE-AUGUSTE), député au Corps législatif de 1863 à 1870, représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1885, né à Asnières (Charente-Inférieure) le 26 août 1818, fit son droit, prit place au barreau de Saint-Jean d'Angély, et s'occupa principalement de questions économiques. Conseiller général du canton de Loulay en 1848, maire de Saint-Jean d'Angély, président de la Société d'agriculture de cette ville et chevalier de la Légion d'honneur, il fut élu député au Corps législatif, comme candidat du gouvernement, dans la 4^e circonscription de la Charente-Inférieure, le 1^{er} juin 1863, par 17,307 voix (29,198 votants, 34,848 inscrits), contre 5,941 à M. Lemercier et 5,902 à M. Simonot, et fut réélu, le 24 mai 1869, par 17,093 voix (31,147 votants, 36,035 inscrits), contre 6,107 à M. Lair, 4,517 à M. Bossay, 2,855 à M. Normand et 426 à M. Reboul. Il siégea dans la majorité dévouée à l'empereur et vota pour la guerre contre la Prusse. Après le 4 septembre, il se mit, ainsi que le baron Eschassériaux, à la disposition du nouveau gouvernement pour organiser la défense nationale; mais ses offres furent repoussées. Élu, le 8 février 1871, représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée nationale, le 7^e sur 19, par 42,544 voix (105,000 votants, 148,277 inscrits), il prit place au groupe de l'Appel au peuple, fut l'un des cinq membres qui protestèrent contre la déchéance des Bonapartes, se fit inscrire à la réunion des députés partisans de la liberté du commerce, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, contre la pétition des évêques, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, contre le ministère de Broglie, contre les lois constitutionnelles. Conseiller général du canton de Loulay, il fut élu, le 30 janvier 1876, sénateur de la Charente-Inférieure,

par 330 voix (573 votants), siégea au groupe de l'Appel au peuple, et vota pour la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie. Il échoua, le 6 janvier 1885, au renouvellement triennal du Sénat, avec 482 voix sur 1,036 votants.

ROY DE LOULAY (LOUIS), député de 1876 à 1889, né à Paris le 8 août 1848, fils du précédent, venait de terminer ses études de droit quand la guerre éclata. Il servit comme officier dans les mobiles de la Charente-Inférieure et prit part à plusieurs combats. Conseiller général du canton de Matha (Charente-Inférieure), il fut élu, le 29 février 1876, député de l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély, par 12,553 voix (22,011 votants, 26,505 inscrits), contre 5,683 à M. Larado et 3,613 à M. Bossay. Il prit place au groupe de l'Appel au peuple et fut l'un des 158 députés qui soutinrent, au 16 mai, le ministère de Broglie contre les 363. Réélu successivement le 11 octobre 1877, par 13,312 voix (23,312 votants, 27,063 inscrits), contre 9,931 à M. Normand-Duclé; le 21 août 1881, par 11,795 voix (23,501 votants, 27,210 inscrits), contre 11,005 à M. Lair, républicain, il fut porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Charente-Inférieure, et fut élu, le 4^e sur 7, par 62,242 voix (124,616 votants, 143,670 inscrits); il siégea constamment au groupe impérialiste, vota avec la minorité, combattit la politique des ministères républicains, et se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. M. Roy de Loulay a épousé, le 29 avril 1868, la princesse Anna-Cécile Swiatopolk Czettwertynska, descendante de Rurick et de saint Vladimir le Grand.

ROYER (HONORÉ-JOSEPH), député en 1789, né à Arles (Bouches-du-Rhône) le 25 février 1739, exécuté à Paris le 7 juillet 1794, entra dans la congrégation des Bénédictins de Saint-Maur, et devint abbé de Noë, conseiller d'Etat, et grand vicaire. Élu, le 18 mai 1789, député du clergé aux États-Généraux par la ville d'Arles, il prit place dans la minorité hostile aux réformes, s'opposa à l'abolition de la dime et des droits féodaux, à la vente des biens du clergé et à la constitution civile, et, à la séance du 13 février 1790, dans la discussion relative à la suppression des ordres religieux, sollicita une exception en faveur de sa congrégation « consacrée à l'éducation publique, et dont les immenses travaux ont assuré la gloire des lettres et hâté les progrès des connaissances utiles ». Combattu par Garat, la proposition fut repoussée. L'abbé Royer fut secrétaire de la Constituante le 26 mai 1790, et signa les protestations des 12 et 13 septembre 1791. Étant resté à Paris, il fut arrêté comme suspect le 15 frimaire au II, enfermé au Luxembourg, impliqué dans la conspiration des prisons, traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté le même jour. L'acte d'accusation le qualifie « ex-noble ».

ROYER (JEAN-BAPTISTE), député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Cuisseaux (Saône-et-Loire) le 8 octobre 1733, mort à Besançon (Doubs) le

11 avril 1807, fils d'un médecin, entra dans les ordres et devint curé de Chavanne, près de Jure. Le 16 avril 1789, il fut élu député suppléant du clergé aux États-Généraux par le bailliage d'Avall. Admis à siéger, le 1^{er} mars 1790, en remplacement du curé d'Arbois, démissionnaire, Royer prêta le serment civique, et fut, après la session, élu évêque constitutionnel de l'Ain (février 1791) et sacré à Paris. Le 5 septembre 1792, le département de l'Ain l'envoya siéger, le 3^e sur 6, à la Convention nationale, par 290 voix (372 votants). Royer prit place parmi les plus modérés. Au 3^e appel nominal, dans le procès du roi, il répondit : « Quelles que soient les opinions, je les respecte. En abolissant la royauté, nous avons décrété l'unité, l'indivisibilité de la république; nous avons reconnu la souveraineté du peuple; nous avons exigé sa sanction pour la Constitution. Je croyais devoir à mes commettants de les consulter sur le jugement que nous allons rendre. Vous avez rejeté l'appel au peuple. Je vote pour la réclusion de Louis pendant la guerre et pour le bannissement à la paix. » Ami des Girondins, il protesta contre les événements du 31 mai, et fut au nombre des 73 députés proscrits. Arrêté, il ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor et reentra à la Convention le 18 frimaire au III. Il y prononça un discours pour exprimer sa haine à l'égard de ceux sur lesquels la Convention appelle l'indignation publique. Élu, le 4 brumaire au IV, au Conseil des Cinq-Cents par le choix de ses collègues de la Convention, Royer dénonça un mouvement royaliste dans la Haute-Loire, fit adopter un projet sur le traitement des Quinze-Vingts, parla en faveur de la liberté des cultes, et sortit du Conseil en l'an VI pour devenir évêque du département de la Seine; il fut installé à Notre-Dame le 25 août 1798. Démissionnaire en 1801, il se retira à Bosançon auprès de l'archevêque Lecoz, qui le nomma chanoine de sa cathédrale. Royer adressa au pape la rétractation de son serment, et se voua, dans les dernières années de sa vie, au service des malades. On a de lui quelques écrits sur des matières ecclésiastiques.

ROYER (PIERRE-MARIE), député de 1815 à 1816, né à Montmarot (Jura) le 1^{er} juin 1756, mort à Vichy (Allier) le 10 août 1821, « fils de M. Royer, receveur des sels de la saline de Montmarot, et de Mme Marie-Joséphine Morelet », fut avocat au parlement de Dijon, receveur à l'entrepôt des tabacs de Châlons, conseiller général de 1800 à 1804, et maire de Châlons (1805-1809). Il fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège de Saône-et-Loire, par 90 voix (163 votants, 266 inscrits), siégea dans la majorité, et ne reparut plus sur la scène politique après cette courte législature. Chevalier de la Légion d'honneur (1815).

ROYER (PIERRE-MARIE-CASIMIR), député de 1816 à 1818, et député au Corps législatif de 1863 à 1869, né à Saint-Galmier (Loire) le 29 mai 1791, mort à Grenoble (Isère), le 29 juin 1876, « fils de Philippe-Adrien-Joseph Royer, receveur des droits d'enregistrement, et de Jeanne-Marie Conon », se fit inscrire au barreau de Grenoble en 1815, devint conseiller auditeur en 1828, et, après la révolution de 1830, substitut du procureur général, avocat général, conseiller à la cour de Grenoble (1835-1848), président de chambre (1848), et premier président (novembre suivant). Le 1^{er} août 1840,

il avait été élu député du 2^e collège de l'Isère (Grenoble), par 221 voix (410 votants, 491 inscrits), contre 215 à M. Alex. Périer; il prit place au centre gauche et vota contre le ministère. Conseiller municipal de Grenoble, conseiller général du canton de Vif, il fut mis à la retraite, comme premier président, le 13 janvier 1862, et fut élu, le 1^{er} juin 1863, député au Corps législatif, comme candidat du gouvernement, dans la 1^{re} circonscription de l'Isère, par 18,870 voix (35,086 votants, 46,627 inscrits), contre 16,131 à M. Casimir Périer. Il prit place dans la majorité dynastique, et reentra dans la vie privée aux élections de 1869. Chevalier de la Légion d'honneur (13 septembre 1842), officier (19 janvier 1853).

ROYER (PAUL-HENRI-ERNEST DE), sénateur du second empire et ministre, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 29 octobre 1808, mort à Paris le 13 décembre 1877, fit ses études à Marseille et son droit à Grenoble et à Paris. Reçu avocat en 1829, il entra dans la magistrature au début du règne de Louis-Philippe, le 19 mai 1832, comme substitut au tribunal de Die, et passa successivement en la même qualité à Saint-Menehould (1833), à Châlons-sur-Marne (1834), à Reims (1835) et à Paris (1841). Dans ce dernier poste, il eut à porter la parole contre le notaire Lehon, accusé d'escroquerie, dans l'affaire du chemin de fer de la rive gauche. Nommé substitut près la cour royale le 22 octobre 1846, avocat général le 3 avril 1848, il fut chargé, en 1849, de soutenir l'accusation contre les prévenus de faits insurrectionnels traduits devant la haute cour de Bourges, et s'appliqua, dans son réquisitoire, à servir les intérêts du parti conservateur. Le 17 mai 1850, le gouvernement présidentiel le nomma procureur général près la cour d'appel de Paris, puis ministre de la Justice le 21 janvier 1851, en remplacement de M. Rouher. Il exerça cette fonction jusqu'au 9 avril suivant et reprit ensuite ses fonctions de procureur général. Dévoué sans réserve à l'auteur du coup d'Etat du 2 décembre, il fut appelé à faire partie de la Commission consultative, et (1852) à siéger au conseil d'Etat. En 1853, il remplaça M. De-langle comme procureur général à la cour de cassation. Le 16 novembre 1857, à la mort de M. Abbateucci, M. de Royer prit pour la seconde fois le portefeuille de la Justice, qu'il conserva jusqu'au 4 mai 1859, date à laquelle il fut nommé membre et vice-président du Sénat. M. de Royer se montra à la Chambre haute le soutien fidèle du régime impérial jusqu'en 1870. Nommé premier président de la cour des Comptes le 1^{er} février 1863, il fit partie en outre, pendant plusieurs années, du conseil supérieur de l'instruction publique. Il était aussi président du conseil général de la Marne, où il représentait le canton de Châtillon. En 1867, il fut question de lui pour le ministère de l'Intérieur; mais sa candidature ne fut pas soutenue par M. Rouher qui, dans une note confidentielle, s'exprima ainsi : « Très lent dans son travail, très méticuleux dans les rapports ordinaires de la vie, n'a pas les qualités requises pour un poste où les résolutions s'imposent souvent. » Après la chute de l'Empire, M. de Royer se renferma dans ses fonctions de magistrat. Grand-croix de la Légion d'honneur (17 mars 1869). On a de lui un *Commentaire analytique du code civil, livre I^{er}, titre II* (1846); une notice sur *la Vie et les travaux de M. Tronchet; Les origines et l'autorité de la cour de Cassation; Les Réformes ju-*